

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

REPRESENTATION DE GRANDANGOULEME
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS
PROCEDURE N° 2001483-2

Direction Ressources - Conseil
juridique – FA/AD
N° 2020-D-218

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême,
- Vu, la délibération n°130 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour agir en justice au nom de GrandAngoulême,
- Vu, la requête enregistrée par le tribunal administratif sous le numéro 2001483-2.

DECIDE

Article 1^{er} – De mandater la SELARL Valadou Josselin et Associés à effet de défendre les intérêts GrandAngoulême dans le cadre de la procédure n°2001483-2, engagée devant le tribunal administratif de Poitiers.

Article 2 – Les crédits sont inscrits au budget principal – article 6227.

Article 3 – Madame la directrice général adjointe en charge des ressources et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 3 septembre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **03/09/2020**
Publié ou notifié,
Le **03/09/2020**